










Guide d'inscription candidats 2023

Elèves de 1ères Candidats individuels et CNED non réglementé au titre des **BACCALAUREATS** **GENERAL et TECHNOLOGIQUE**

Je suis candidat individuel ou CNED non réglementé, je m'inscris aux épreuves anticipées.

Ouverture du registre d'inscription	<p>Du lundi 28 novembre 2022 9h au vendredi 16 décembre 2022 16h</p> <p>Aucune inscription ne pourra être prise en considération après le 16 décembre 2022, date de fermeture du serveur.</p>
Conditions d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je dois obligatoirement être domicilié dans un département de l'académie (Ardennes, Aube, Marne, ou Haute-Marne). ▪ Je suis dans la situation suivante : Je suis candidat individuel (non scolarisé) ou inscrit au CNED en inscription libre non réglementée ou inscrit dans un établissement privé hors contrat ▪ Conditions d'âge Aucune condition d'âge n'est requise pour que je puisse me présenter aux épreuves anticipées.
Accès OU Création du compte CYCLADES	<p>▶ J'étais inscrit en 1^{ère} en 2021-2022, j'accède à mon compte CYCLADES avec mes identifiants de l'an dernier</p> <p>OU</p> <p>▶ Je n'étais pas inscrit à l'examen en 2021-2022, je me connecte au portail d'inscription Cyclades :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je clique sur « Créer mon compte » <p>L'adresse mail est l'identifiant du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation dans les 48h suivant la réception (je vérifie également mes spams).
Accès à mon compte candidat CYCLADES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je saisis mon identifiant et mon mot de passe. ▪ En cas d'oubli de mon mot de passe, je clique sur "mot de passe oublié" un lien sera envoyé sur mon adresse mail. ▪ Je clique sur le menu « m'inscrire ». ▪ Je sélectionne « examen », « baccalauréat » et l'académie de Reims puis je valide. ▪ Je conserve précieusement mon identifiant (mon adresse mail renseignée) et mon mot de passe CYCLADES pour récupérer : <ul style="list-style-type: none"> ○ le récapitulatif d'inscription ○ la notification d'aménagement le cas échéant ○ les convocations ○ le relevé de notes et les copies d'examen <p> Attention : sans connexion de votre part sur votre compte pendant 1 an, celui-ci sera inactif.</p>
Inscription	<p>Je renseigne le formulaire d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification Je renseigne avec précision les informations relatives à mes données personnelles (civilité, nom, tous les prénoms). ▪ Informations candidature Je suis inscrit (e) en CNED libre, en candidat libre ou scolarisé(e) dans un établissement hors contrat : je renseigne la catégorie candidat qui me correspond et je choisis dans le menu déroulant le lieu le plus proche de mon domicile (je serai convoqué(e) à proximité de cette zone). <p> Cette étape est importante car elle détermine la nature de mon évaluation</p>

Aménagements	<p>3. Aménagement d'épreuves Les candidats concernés par un aménagement d'épreuve d'examen doivent établir leur demande avant la clôture des inscriptions fixée au 16 décembre 2022.</p> <p> Etalement de session peut être demandé</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au titre du handicap ▪ Ou pour les sportifs de hauts niveaux : Nouveauté 2023 								
Epreuves français	<p>4. Qualification présentée (ANNEXES 1 et 2) Je renseigne ma voie (générale ou technologique) et la série. à l'examen.</p> <p>5. Epreuves Epreuves anticipées de français</p> <p>Je constitue le descriptif des activités, en conformité avec les programmes. Ce document devra contenir les thèmes, problématiques et listes de textes qui auront été étudiés pour l'épreuve orale de français. Pour établir mon descriptif des lectures et activités, je peux trouver des conseils et recommandations utiles sur le site Eduscol à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/1712/programmes-et-ressources-en-francais-voie-gt</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Je dois adresser, pour le 5 mai 2023 le descriptif des lectures par voie postale au : Rectorat de Reims – bureau DEC 1 - baccalauréat général ou technologique - 1 rue Navier – 51082 REIMS cedex ○ Je dois faire clairement apparaître mon nom et mon prénom sur les descriptifs ○ Si je suis candidat individuel, je dois élaborer moi-même ce descriptif en conformité avec les programmes de la classe de première ○ Si je suis inscrit au CNED ou dans un établissement privé hors contrat, je dois transmettre le livret intitulé « descriptifs des lectures et activités ». 								
EDS	<p> La date butoir du 5 mai 2023 devra être obligatoirement respectée. Au-delà de cette date, mon récapitulatif ne sera plus pris en compte. Je dois également en apporter un exemplaire le jour de l'épreuve.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ EDS de spécialité : je suis en 1^{ère}, voie générale Je renseigne les enseignements de spécialité que je choisis et j'indique dès maintenant l'EDS que je ne souhaite pas poursuivre en terminale. Je renseigne également les enseignements optionnels, si nécessaire. ▪ EDS de spécialité : je suis en 1^{ère} technologique Le choix est imposé par la réglementation. 								
Langues vivantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Langues vivantes Les langues choisies (LVA, LVB) à l'examen doivent être identiques aux enseignements suivis au CNED ou dans un établissement privé hors contrat. 								
Options	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseignements optionnels (ANNEXE 3) L'annexe 3 présente la liste des options ouvertes dans l'académie. <p>Prise en compte de la note (même celle inférieure à 10) affectée au coefficient correspondant.</p> <p>Les modalités de passation choisies s'appliqueront de la même manière à ces enseignements optionnels.</p> <p>Les choix d'enseignements optionnels de 1^{ère} et terminale sont indépendants.</p> <p>Rappel des enseignements optionnels en Première :</p> <table border="1" data-bbox="470 1724 1516 1892"> <thead> <tr> <th>Générale</th> <th>Technologique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>✓ 1 enseignement optionnel maximum</td> <td>✓ 2 enseignements optionnels</td> </tr> <tr> <td>✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi)</td> <td>✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi)</td> </tr> <tr> <td>✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)</td> <td>✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)</td> </tr> </tbody> </table> <p>La note attribuée au candidat dans chaque enseignement optionnel, est affectée d'un coefficient 2 si l'évaluation porte sur le programme de 1^{ère} ou de terminale.</p> <p> Enseignement optionnel : l'épreuve se déroulera dans un centre unique académique selon l'option choisie.</p> <p> L'absence non justifiée à une épreuve ponctuelle est sanctionnée par la note zéro affectée du coefficient correspondant.</p>	Générale	Technologique	✓ 1 enseignement optionnel maximum	✓ 2 enseignements optionnels	✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi)	✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi)	✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)	✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)
Générale	Technologique								
✓ 1 enseignement optionnel maximum	✓ 2 enseignements optionnels								
✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi)	✓ ou 3 (si Latin ou Grec choisi)								
✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)	✓ ou 4 (si Latin et Grec choisis)								

Récapitulatif d'inscription	<p>7. Fin de la procédure d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je dois relire attentivement les données saisies. ▪ Je clique sur ENREGISTRER, le récapitulatif d'inscription sera généré dans mon espace candidat CYCLADES, dans « mes documents » <p> Nouveauté 2023 : la signature de ce récapitulatif est désormais obligatoire pour valider votre inscription. Sans ce document télé-versé dans votre espace Cyclades votre inscription ne sera pas prise en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas d'erreur ou d'oubli constaté avant la clôture des inscriptions (le 16/12/2022), je me connecte à nouveau sur mon compte candidat, pour procéder aux modifications nécessaires, sauf pour mon état civil. Ce dernier n'est modifiable qu'après la clôture des inscriptions et ne peut être effectué que par le service gestionnaire. ▪ Après la clôture des inscriptions, seuls les changements liés à mon état civil ou à mon adresse seront pris en compte par le service gestionnaire. <p> Après chaque modification apportée sur votre candidature par vos soins, vous devrez à nouveau signer et télé-verser le nouveau récapitulatif d'inscription pour la prise en compte de ce dernier.</p>
Dépôt des pièces justificatives	<p>Dans mon espace, j'accède à la rubrique « mes justificatifs » et je dois ajouter chaque document demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ récapitulatif d'inscription signé et daté ▪ copie de la carte nationale d'identité du candidat (recto/verso), ou passeport ou titre de séjour ▪ attestation de sportifs de haut niveau, de collectifs nationaux, espoirs ou UNSS <p>Lorsque toutes les pièces demandées sont ajoutées, je dois cliquer sur « j'ai fourni toutes mes pièces » pour indiquer au service gestionnaire que les pièces peuvent être contrôlées.</p> <p> Cette confirmation ainsi que les pièces justificatives demandées doivent être impérativement télé-versées dans mon espace candidat Cyclades pour le 16 décembre 2022 au plus tard.</p>
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convocations aux épreuves <ul style="list-style-type: none"> ○ Je serai averti par mail de la mise à disposition de ma convocation dans mon espace candidat Cyclades ○ les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur ma convocation ○ je passerai les épreuves dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. ▪ Résultats, relevés de notes et copies des épreuves écrites <ul style="list-style-type: none"> ○ les résultats des épreuves seront consultables uniquement sur le site de l'académie de Reims ○ le relevé de notes sera disponible dans mon espace candidat (CYCLADES) ○ les copies des épreuves écrites seront télé-versées dans mon espace candidat ▪ Changement d'académie Il est possible de demander un transfert de dossier (jusqu'au 1^{er} mars 2023). Vous devez au préalable obtenir l'accord de l'académie d'accueil et avvertir le service gestionnaire de l'académie d'origine.

VOIES GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2023 - ANNEXES

ANNEXE 1

EPREUVES DE SPECIALITES – VOIE GENERALE

Spécialités	Options
Arts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arts plastiques ▪ Cinéma-audiovisuel ▪ Danse ▪ Histoire des arts ▪ Musique ▪ Théâtre ▪ Arts du Cirque
Biologie-écologie	
Education physique et pratiques et cultures sportives	
Histoire géographique, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anglais ▪ Allemand ▪ Espagnol ▪ Italien ▪ Anglais Monde Contemporain
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	Latin Grec
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	

ANNEXE 2

EPREUVES DE SPECIALITES - VOIE TECHNOLOGIQUE

Séries	Spécialités
	Spécialités évaluées en fin de classe de première
ST2S	Physique-chimie pour la santé
STL	Biochimie-biologie
STD2A	Physique-chimie
STI2D	Innovation technologique
STMG	Sciences de gestion et numérique
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant

ANNEXE 3

ENSEIGNEMENT OPTIONNEL : Note de service du 25-10-2021 « Evaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022 »

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPTIONS

- **Classe de première : évaluation sur le programme de première**

LVC	<p>Les langues proposées dans l'académie sont :</p> <ul style="list-style-type: none">○ allemand○ anglais○ arabe○ chinois○ espagnol○ italien○ japonais○ néerlandais○ portugais○ russe <p>Niveau visé : A2 Évaluation orale de 10 minutes sans préparation Le candidat présente à l'examinateur un document :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un texte * OU un document iconographique** pour le niveau visé A2 <p>*texte : (extrait de roman, de pièce de théâtre, poème, article de presse, bande dessinée, etc.) ;</p> <p>**document iconographique (image, photo, peinture, dessin, etc.).</p>
Langue des signes française	<p>Niveaux visés :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ B2 pour LSF L1 et A2 pour LSF L2 <p>Évaluation orale de 10 minutes sans préparation</p> <p>Le candidat présente à l'examinateur un document :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Un document iconographique portant sur le même thème
EPS	<p>Sur le programme de 1ère</p> <p>1^{ère} partie : deux épreuves pratiques (12 points) : sauvetage aquatique*.</p> <p>2^{ème} partie : épreuve orale (8 points) de 15 minutes dont 5 minutes d'exposé.</p> <p>L'oral porte sur un une activité physique sportive ou artistique (Apsa) et un thème d'étude, tous deux choisis par le candidat.</p>
Sportifs de Haut Niveau (SHN)	<p>*1^{ère} partie pratique : validation automatique de la pratique à 12 points.</p> <p>2^{ème} partie : épreuve orale d'une durée de 20 minutes, porte sur un thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa pratique et sur les connaissances liées à un autre thème d'étude également choisi par le candidat.</p> <p>Les candidats inscrits en catégorie sportifs de haut niveau devront fournir obligatoirement une attestation au moment de l'inscription en indiquant les modalités de passage retenues.</p>

<p>▪ ARTS : Arts plastiques</p>	<p>Première partie : compétences relatives à la pratique plastique (15 minutes sans préparation) Le candidat présente deux réalisations plastiques abouties qu'il a choisies et qu'il apporte le jour de l'évaluation. Elles sont issues du travail conduit durant l'année. Les réalisations présentées doivent pouvoir être transportées par le candidat dans la salle d'examen sans aide extérieure et installées sans nécessiter ni temps additionnel ni dispositif particulier d'accrochage ou de présentation.</p> <p>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique (15 minutes sans préparation) Disposant de cinq minutes maximum, s'appuyant sur deux à trois œuvres relevant des arts plastiques qu'il a librement choisis, le candidat développe une réflexion sur un questionnement parmi ceux définis par les trois grands champs de questionnements du programme. Document de synthèse, questionnement des programmes et liste d'œuvres choisies : Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Le questionnement des programmes en lien au choix des œuvres est cité littéralement sur une feuille accompagnant le document de synthèse. Une reproduction en couleur de chaque œuvre choisie est fournie par le candidat avec l'indication du prénom et nom de l'artiste, du titre de l'œuvre, de sa date de création, des matériaux employés, des dimensions en cm, et du lieu de conservation ou de présentation (selon le cas). Tous ces documents sont remis au jury au début de l'évaluation.</p>
<p>ARTS : Cinéma audiovisuel</p>	<p>Première partie : compétences relatives à la pratique du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation) Le candidat présente son projet de création réalisé durant l'année. Il s'appuie sur les documents consignés dans son carnet de création et sur des extraits de sa réalisation audiovisuelle.</p> <p>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture du cinéma-audiovisuel (15 minutes sans préparation) Le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres cinématographiques, sélectionnée par le jury dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse*.</p> <p>*Document de synthèse et carnet de création Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres cinématographiques étudiées par le candidat, en lien avec les questionnements des programmes. Le carnet de création et le document de synthèse, ainsi que la réalisation audiovisuelle sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation</p>
<p>▪ ARTS : Danse</p>	<p>Première partie : compétences relatives à la pratique de la danse (15 minutes sans préparation) : le candidat présente au jury une composition chorégraphique originale réalisée durant l'année, d'une à trois minutes, qu'il interprète seul.</p> <p>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture chorégraphique et artistique (15 minutes sans préparation) Le candidat présente dans un exposé une problématique en référence au thème d'étude du programme du cycle terminal « La danse, une expérience de l'altérité ».</p>
<p>▪ ARTS : Histoire des arts</p>	<p>Première partie : compétences pratiques (15 minutes sans préparation) Le candidat présente au jury l'une des œuvres étudiées pendant l'année, en lien avec l'objet d'étude défini par publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et qui figure dans son carnet de bord*.</p> <p>Deuxième partie : connaissances et compétences culturelles (15 minutes sans préparation) : Le candidat présente un aspect caractéristique de l'objet d'étude du programme, en lien avec les grands enjeux esthétiques et culturels portés par cet objet d'étude.</p> <p>*Document de synthèse et carnet de bord Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est remis avec le carnet de bord au jury au début de l'évaluation.</p>

<p>▪ ARTS : Musique</p>	<p>30 minutes de préparation</p> <p>Première partie : pratique musicale (15 minutes) La présentation s'appuie sur des documents (format numérique) représentatifs du travail conduit, qu'il s'agisse d'extraits musicaux/vidéo enregistrés, d'une présentation multimédia, de partitions ou de représentations graphiques.</p> <p>Deuxième partie : culture musicale et artistique (15 minutes) Le jury communique au candidat l'enregistrement de DEUX extraits d'œuvres (si l'évaluation est sur le programme de 1ère) et TROIS extraits d'œuvres (si l'évaluation est sur le programme de terminale ou celui du cycle terminal). Le candidat fait une rapide présentation de chaque extrait avant de les comparer afin d'éclairer une ou plusieurs perspectives de son choix issues des champs de questionnement du programme.</p>
<p>▪ ARTS : Théâtre</p>	<p>Première partie : compétences relatives à la pratique théâtrale (15 minutes sans préparation) Le candidat présente et interprète une courte scène ou un moment de jeu en lien avec un projet de création réalisé durant l'année. Il peut s'appuyer sur les documents consignés dans son carnet de création*.</p> <p>Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture théâtrale et artistique (15 minutes sans préparation) Le candidat présente l'une des questions ou l'une des œuvres théâtrales, étudiée ou vue dans le cadre de l'école du spectateur, que le jury sélectionne dans la liste transmise avant l'évaluation et accompagnant le document de synthèse.</p> <p>* Un document de synthèse est rédigé par le candidat. Il y décrit sommairement, en une page, le travail conduit. Il est accompagné de la liste des principales questions ou œuvres théâtrales étudiées par le candidat ou vues dans le cadre de l'école du spectateur, en lien avec les questionnements des programmes. Le carnet de création et le document de synthèse sont transmis au jury au plus tard quinze jours avant l'évaluation.</p>
<p>▪ Langues et cultures de l'antiquité – LATIN ou GREC</p>	<p>Évaluation orale Préparation : 30 minutes Durée : 15 minutes L'évaluation est notée sur 20 points.</p> <p>L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de traduction et de lecture en prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les connaissances linguistiques ; • la capacité à comprendre le texte et à le rendre dans la langue cible ; • la capacité à proposer une analyse littéraire et interprétative de l'extrait ; • la capacité à répondre aux questions, à justifier ses choix de traduction et d'interprétation ainsi qu'à revenir, le cas échéant, sur sa traduction ou son commentaire lors de l'entretien. <p>De manière complémentaire, l'examineur apprécie aussi les points suivants, susceptibles d'ajouter des points à la note finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la capacité à mobiliser les autres textes étudiés durant l'année ; • la culture générale sur les autres objets d'étude étudiés durant l'année ; • les lectures personnelles ; • les connaissances dans l'autre langue ancienne éventuellement étudiée par le candidat. <p>Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes étudiés pendant l'année, organisés selon les trois objets d'étude qui ont été traités durant l'année parmi ceux définis dans le programme d'enseignement optionnel</p> <p>Préparation</p> <p>a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ un tiers de l'extrait retenu (cinq lignes ou vers) ; le candidat doit traduire ce segment en veillant à en proposer une traduction à la fois élégante et fidèle au texte en langue ancienne.</p> <p>b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.</p>

Interrogation (10 minutes)

- a) Le candidat situe l'extrait ; il lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.
- b) Le candidat commente l'ensemble de l'extrait retenu en le mettant en perspective avec l'objet d'étude du programme correspondant.

Entretien (5 minutes)

Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur quelques points de la traduction et/ou du commentaire.

Des informations complémentaires sont indiquées sur le bulletin officiel N°41 du 4 novembre dans la note de service du 25 octobre 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

Calendrier des épreuves

- **Bulletin officiel n° 35 du 22 septembre 2022 : Calendrier 2023 de l'orientation et de l'affectation des élèves, du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle et du brevet de technicien**

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo35/MENE2224804N.htm>

Epreuves de français

BO n°29 du 19 juillet 2018 : Baccalauréats général et technologique – Epreuves anticipées

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo29/MENE1813136A.htm>

- **Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020) : Épreuves anticipées obligatoires et à l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021**

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

- **Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français - années scolaires 2021-2022 et 2022-2023**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo5/MENE2036974N.htm>

Définition des épreuves de spécialités suivies uniquement en classe de première

- **Baccalauréats technologiques : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 (BOEN n° 31 du 26 août 2021)**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40451

- **Baccalauréat général : Note de service du 29 juillet 2021 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première à compter de la session 2021 (BOEN n°31 du 26 août 2021)**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40451

Enseignements optionnels

- **BO n°41 du 4 novembre 2021 : Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels à compter de la session 2022**

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>